

l'intervallé existant entre le deuxième et le troisième, une partie d'un trait horizontal dont tout le groupe était surmonté.

Il se présente naturellement à l'esprit que ces divers chiffres devaient appartenir soit à des dates d'événements mémorables se rapportant à Auguste, soit aux titres dont il était en possession au moment de la dédicace de l'autel. On apprend de Suétone (*Claude*, 2) que cette dédicace se serait faite le premier août de l'année du consulat de Julius Antonius et de Fabius Africanus, c'est-à-dire en 744, av. J.-C. 10 ; mais d'après Dion (54, 32), elle aurait eu lieu deux ans plus tôt, en 742, av. J.-C. 12, sous le consulat de M. Messala et de P. Quirinus. A cette dernière époque, Auguste accomplissait sa XII^e puissance tribunicienne; il avait été consul XI fois et salué *imperator* X fois ; en 744, il était dans sa XIII^e puissance tribunicienne, avait été consul XI fois et *imperator* XII fois.

En complétant par *xiiii* le chiffre IIII de nos deux derniers fragments, on pourrait le rapporter à la XIII^e puissance tribunicienne ci-dessus mentionnée répondant à la partie de l'année 744 dans laquelle a été compris le premier août. En le complétant par *lxiiii*, on obtiendrait le nombre, d'après Tacite (*Ann.*, 3, 44) et Ptolémée, des peuples des trois provinces de l'ancienne Gaule celtique qui avaient concouru à l'érection de l'autel. Au contraire, en en faisant le nombre *iiii*, il rappellerait peut-être la date de la naissance d'Auguste, le VIII^e des calendes d'octobre (23 septembre): *qua die cum saeculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit*, comme s'exprime l'inscription de l'autel de Narbonne (Gruter, 229). Également par *viii* pourrait se compléter, mais avec tout autant d'incertitude, le chiffre VI... de notre quatrième fragment.

Il y a peu de temps encore, on voyait dans un des recoins les plus cachés du musée ces six fragments réunis en un groupe désordonné qui a été reproduit en fac-simile dans le livre de M. de Boissieu (p. 468). Avec raison ils viennent d'être rapprochés des autres restes de l'autel et disposés dans un ordre meilleur, différent toutefois de celui ci-dessus présenté en ce que les deux derniers sont transposés et joints à tort au quatrième.

Découverts au même endroit que ces autres restes; provenant de plaques pareilles, du même marbre, des mêmes dimensions extraordinaires et de la même extraordinaire épaisseur; offrant en commun avec eux cette particularité remarquable que leur surface n'a jamais été polie et conserve encore d'une manière très visible les traces multipliées du piquage de l'outil qui a servi à les tailler, ils ont certainement appartenu tous au même monument, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, au soubassement de l'autel de Rome et d'Auguste.

Il est aisé de comprendre que la succincte inscription *Romae et Augusto* ne pouvait pas être suffisante, et que nécessairement a dû lui être adjointe une autre inscription plus étendue et plus explicative. Strabon (p. 192) parle, en effet, de deux inscriptions: l'une sur laquelle se lisaient les noms des soixante peuples dont on voyait auprès les statues, et une autre qu'il appelle « la plus grande ». Outre les noms de ces peuples qui, au nombre de soixante ou soixante-quatre, avaient élevé à frais communs l'autel du confluent de la Saône et du Rhône, on devait